# SANTÉ

# PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 décembre 2020 portant nomination des membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2021-2022, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques

NOR: SSAN2030570A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D. 633-1 à D. 633-8 relatifs à l'accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 633-35 à R. 633-39 relatifs à l'accès aux formations du troisième cycle spécialisé pour les ressortissants français ou des autres États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération helvétique ou de la Principauté d'Andorre ;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2012 portant organisation et programme des concours d'internat de pharmacie et détermination de la procédure de choix de poste ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2021-2022, du concours national d'internat donnant accès au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre européen pour les pharmaciens ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2021-2022 ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 portant ouverture du concours d'internat de pharmacie à titre étranger pour les pharmaciens autres que les ressortissants des États membres de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse au titre de l'année universitaire 2021-2022,

Arrête:

#### Article 1er

Les personnes dont les noms suivent sont nommées membres du jury des concours d'internat donnant accès, au titre de l'année universitaire 2021-2022, au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

1. En qualité de président de jury

Professeur DINE Thierry.

2. En qualité de membres titulaires

Professeur BARDIN Nathalie.

Professeur FAURE Patrice.

Professeur GOUGEON Anne.

Professeur KAPEL Nathalie.

Professeur LESNIEWSKA CHOQUET Eric.

Professeur MARCHAND-ROSSI Sandrine.

Professeur MONNERET Guillaume.

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Professeur PABST Jean-Yves.

Professeur REFOUVELET Bernard.

Professeur TAVERNA Myriam.

Professeur LEBEAU Françoise.

Professeur BADEROU-MULLER Agnès.

Professeur BEDOUCH Pierrick.

Professeur DIMIER-POISSON Isabelle.

Professeur GRISCELLI Franck François.

Professeur SAULNIER Patrick.

Professeur SAUTOU Valérie.

Professeur THILLY Nathalie.

Professeur TROUILLAS Patrick.

Professeur VERITE Philippe.

Mme BATS Marie-Lise.

M. BECKER Jean-Paul.

Mme BUACHE Emilie.

Mme DHALLUIN Anne.

Mme ROMANO-BERTRAND Sara.

Mme THOMAS-JEAN Fabienne.

M. FEGER Frédéric.

M. KRYZA David.

Mme SOLAS-CHESNEAU Caroline.

Mme GAIGNARD Pauline.

### 3. En qualité de membres suppléants

Professeur ANTIER Daniel.

Professeur ALLENET Benoit.

Professeur AULOIS-GRIOT Marine.

Professeur BADENS Catherine.

Professeur BERNARD-IMBERT Christine.

Professeur CHOURPA Igor.

Professeur CISTERNINO Salvatore.

Professeur COLLET Corinne.

Professeur COUDERT Pascal.

Professeur CYNOBER Luc.

Professeur DEPAQUIT Jérôme.

Professeur DUVAL Olivier.

Professeur EMOND Patrick.

Professeur FARDEL Olivier.

Professeur GAMBAROTA Giulio.

Professeur GANDIA-MAILY Peggy.

Professeur GUFFROY Arlette.

Professeur GUILLAUME Dominique.

Professeur GUILLON Jean.

Professeur GUYON-RABOUAN Sylvie.

Professeur LAPREVOTE Olivier.

Professeur LARROQUE Michel.

Professeur LE BORGNE Marc.

Professeur LE MONNIER Alban.

Professeur LE PAPE Patrice.

#### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Professeur LEMOINE-CORBEL Antoinette.

Professeur LEVI Yves.

Professeur MESNARD François.

Professeur MORFIN-SHERPA Florence.

Professeur PAYEN-GAY Léa.

Professeur POUPLARD Claire.

Professeur RATHELOT Pascal.

Professeur ROLAIN Jean-Marc.

Professeur SAAS Philippe.

Professeur SAUVANT-ROCHAT Marie Pierre.

Professeur SAVAGE-HOUZE Sandrine.

Professeur SIGURET-DEPASSE Virginie.

Professeur SIMON Jean-Michel.

Professeur TOD Michel.

Professeur UBEAUD-SEQUIER Geneviève.

Professeur VERGELY-VANDRIESSE Catherine.

Mme BARRAIL-TRAN Aurélie.

Mme BODEAU Sandra.

M. BOURGOGNE Emmanuel.

M. CHIKH Karim.

Mme CIVIALE-COUDORE Marie-Ange.

Mme DE NADAI PATRICIA.

Mme DEMARQUILLY Catherine.

Mme EDOUARD Sophie.

M. GARRIGUE Philippe.

M. JOURDY Yohann.

M. LACROIX Romaric.

Mme LANCELOT Sophie.

M. MARTINET Jérémie.

Mme POULTON-GLEIZES Aude.

M. PRZYBILLA Frédéric.

M. SEREE Eric.

Mme VELOT Emilie.

Mme LENGLET-TERRIER AURELIE.

Mme ROUSSEAU Clotilde.

# Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarités.

Fait le 3 décembre 2020.

La directrice générale du Centre national de gestion, Eve Parier